



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-194

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'un débit de boissons temporaire

le samedi 8 juin 2024 de 14 heures à 20 heures

le dimanche 9 juin 2024 de 7 heures à 20 heures au circuit Marcel Mullet - rue du Château

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Monsieur Didier DEMEULIN, responsable du Moto-club de la MJEP, domicilié au 67 bis rue Jean Jaurès, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 8 juin 2024 de 14 heures à 20 heures et le dimanche 9 juin 2024 de 7 heures à 20 heures au circuit Mullet, rue du Château.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Didier MULLET, responsable du Moto-club de la MJEP est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion du Moto-Cross UFOLEP le samedi 8 juin de 14 heures à 20 heures et le dimanche 9 juin 2024 de 7 heures à 20 heures au circuit Marcel Mullet, rue du Château.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **23 MAI 2024**



Le Maire,

Publié le 29 MAI 2024

David THELLIER